

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2023-04(GRH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-trois et le 16 mars, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 23 janvier 2023

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 5

Absents : 0

Votants : 5

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présent(e)s : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente ; Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président ; Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau.

Objet : Référentiels internes d'organisation de formation et évaluation (RIOFE)

Le président expose :

Par délibération du 10 mars 2020, le conseil d'administration a adopté le règlement de la formation du SDIS des Alpes de Haute-Provence, suivi par l'adoption de nombreux RIOFE.

A nouveau, il vous est demandé de donner votre avis sur les RIOFE joints en annexe. Il s'agit de :

- Chef de groupe extraction ;
- Équipier groupe extraction ;
- Animateur de jeunes sapeurs-pompiers ;
- Risques chimiques de niveau I « RCHI » ;
- Conduite et manipulation d'unité légère tout terrain « ULTT ».

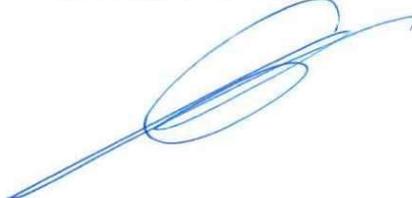
Les membres du comité social territorial ont donné un avis favorable à l'unanimité sur ces nouveaux référentiels.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL



Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023